



12^{ème} Tir des Fontaines Stand de Croy

Samedi	22 juin 2019	08H00 – 13H00
Jeudi	27 juin 2019	16H00 – 21H00
Vendredi	28 juin 2019	16H00 – 21H00

Plan de tir



Société de Tir du **PRAZ-AMIET**
Croy ▪ Romainmôtier ▪ Juriens ▪ La Praz

WWW.TIR-PRAZ-AMIET.CH

Dispositions générales

Société organisatrice : Société de tir du Praz-Amiet

Genre de tir : Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.

Participation : Les sections affiliées à la FST et à la SVC peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 6 tireurs avec addition des 5 meilleurs résultats. Le groupe de 5 tireurs est aussi valable. Les tireurs individuels sont aussi admis. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme.

Licences : Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.

Inscriptions : **Société de Tir du Praz-Amiet**
p.a. Laurent Michot
Rue des Fontaines 43
1322 Croy
I.michot@bluewin.ch *Inscriptions possible pendant la durée du tir*

Paiement : Les finances de groupes doivent impérativement être totalement payées à l'avance au CCP n° de la société ou au bureau le jour du tir.

Finance de groupe : Elle est fixée à **Fr. 40.00.**
Les 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes, au minimum.

Livret de tir et taxes FST & SVC : Le livret de tir est obligatoire. Au prix de **Fr. 5.00.** Il sera délivré sur place. Il comprend les taxes de la FST, Fr.1.00/tireur, celles de la SVC, Fr.1.00/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.

Paiement livret de tir : Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret et la finance de groupe ont été acquittés.

Distinction/ Carte couronne : Un seul prix en nature ou une seule carte couronne sera délivré par tireur, Valeur Fr. 12.- ou Fr. 15.- si réussie à la passe "GROUPE" et "SURPRISE "

Positions : Arme libre à genou, sauf V et SV couché bras franc
Fusil standard et mousqueton, couché bras franc
Mousqueton, les V et SV peuvent tirer couché avec appui
Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.

Catégorie d'armes : Cat. A : Armes standard et armes libres
Cat. D : FA57/03
Cat. E : FA90/MQ/FA57/02

Catégorie de groupes : Cat. A : Toutes les armes
Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance

Munition : Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.

Mutations : En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme.
Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.

Dérangements : Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception des ruptures de matériel.

Réclamations : Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé. (Reg 1.31.00 du 28.08.2001)

CIBLE " EXERCICE "

Armes	Toutes les armes
Cible	A à 10 ou à 100 points
Nombre de coups	5, coup par coup (nombre de passes illimitées)
Position	Libre
Prix de la passe	Fr. 5.- (munition comprise)

CIBLE « PRAZ-AMIET – GROUPE »

Armes	Toutes les armes
Cible	A à 10 points
Nombre de coups	8, 5 cpc, et série de 3 coups
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	Fr. 16.- (Fr. 13.20 + Fr. 2.80 pour la munition)
Distinction	Carte couronne à Fr. 12.- ou rappel 15.- ou prix en nature

Catégorie	Elite	U21/V	U17/SV
A	72	70	69
D	67	65	64
E	65	63	62

Classement Au total des 5 meilleurs résultats du groupe, appui par le meilleur résultat.

Répartition 100% des inscriptions de groupes au 60% des groupes.
Deux classements : armes de sport et armes d'ordonnance.
Valeur du 1^{er} prix Cat A : **Fr. 120.00** Cat AO : **Fr. 200.00**

CIBLE « NOZON – REPARTITION »

Arme	Toutes les armes
Cible	A à 10 points
Nombre de coups	6, coup par coup
Position	Selon les dispositions générales
Prix de la passe	Fr. 18.- (Fr. 15.90 + Fr. 2.10 pour la munition)
Distinction	Aucune

Barème :

Points	Cat A	Cat D & E
60	Fr. 100.00	Fr. 100.00
59	Fr. 60.00	Fr. 70.00
58	Fr. 30.00	Fr. 50.00
57	Fr. 20.00	Fr. 40.00
56	Fr. 15.00	Fr. 30.00
55	Fr. 10.00	Fr. 25.00
54	Fr. 5.00	Fr. 20.00
53		Fr. 15.00
52		Fr. 8.00
51		Fr. 5.00

Répartition :

Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les 60 % du produit des passes (sous déduction de la munition), la différence sera attribuée en totalité au concours de groupes concerné en Cat A & D/E. Le transfert des montants de différence entre les diverses catégories n'est pas autorisé.

CLASSEMENT ROI DU TIR

Sera proclamé roi du tir celui qui aura obtenu le meilleur total à l'addition des passes Groupe, Répartition selon le barème suivant :

Passes Groupe et Répartition à 10 points = **100 %**

En 3 catégories :

A/D/E, au total des points, puis l'âge le plus élevé

Prix :

Au choix Fr. 70. – au premier, Fr. 50. – au deuxième et Fr.30. – au troisième

CIBLE " FONTAINE - SURPRISE"

Cible	A, à 100 pts
Armes	Toutes les armes
Nombre de coups	5 coups, en série marqué à la fin
Position	Selon dispositions générales
Prix de la passe	Fr. 16. – (Fr. 15.25 pour la passe et Fr. 1.75 pour la munition)
Principe	Le tireur pronostique le résultat de sa passe et l'annonce au secrétaire avant le 1^{er} coup. Le classement s'effectue à la plus petite différence entre les points pronostiqués et ceux tirés. En cas d'égalité, appui par le plus haut résultat, puis par les meilleurs coups de la passe
Distinction	Aucune
Dispositions spéciales	Les passes comprenant plus d'une pendule ne sont pas classées. Prix spécial pour les coups de 100.
Prix spécial :	Aux 10 premiers minimum (1 ^{er} prix 80.-), selon participation

SOCIETE VAUDOISE DES CARABINIERS

Approbation du plan : le 2 mars 2019

Le Chef de la Division fusil : *Alfred Jissot*

Buvette - Malakoffs

Bon Tir !